

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 21-6

du Mardi 6 juillet 2021

## ~~~~~ Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 6 juillet 2021 à 19 H 30.  
Étaient présents: S. BOCHET, Maire, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, Adjoint, JP BARON, B. NARETTO, S. PONTIUS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: M. COUDURIER, R. LEBRETON.

Absents: E. HYVERT, Y. MARTINET, F. PISANO.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H30; P. RASTELLO est élue secrétaire de séance.

### 1 – BUDGET – Décision modificative n° 1.

Suite au vote du BP 2021, il apparaît nécessaire de procéder au vote d'une décision modificative afin de rectifier une imputation comptable lié à une cession foncière d'un montant de 250 000 € sur le compte 024. En ce sens et afin de régulariser la situation, la présente décision modificative présente un déséquilibre sur la section de fonctionnement à hauteur de 246 366 €. Il doit être précisé que ces opérations ne remettent pas en cause l'équilibre global du budget fonctionnement puisque celui ci était excédentaire à hauteur de 345 085 €. Le conseil municipal décide de procéder au vote des crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2021.

*Décision prise à l'unanimité.*

### 2 – SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMUNE EN 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention de 93 € à l'association « La Culturienne ».

*Décision prise à l'unanimité.*

### 3- TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – Situation au 01/09/2021.

M. le Maire propose à l'Assemblée le tableau des emplois suivant au 01.09.2021 :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGET	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUT AGENT
<i>Filière administrative</i>					
Secrétaire de Mairie	A	1	1	35 H	Titulaire
Secrétaire de Mairie	A	1	1	31 H	Contractuel
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	34 H	Titulaire
<i>Filière technique</i>					
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	31,24 H	Titulaire
Adjoint technique	C	1	1	28 H	Titulaire
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	23,12 H	Titulaire
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	23,01 H	Titulaire
<i>Filière sociale</i>					
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	29,02 H	Titulaire
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	1	26,80 H	Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01.09.2021.

*Décision prise à l'unanimité.*

#### 4 - TERRAINS COMMUNAUX - Approbation d'un contrat de bail à ferme avec M. HYVERT Eric.

Il apparaît que M. HYVERT Eric, demeurant à Curienne (Savoie) Chemin de la Roche, a demandé à louer des terres agricoles à la Commune pour conforter l'activité de son exploitation agricole.

Section	n°	N° sarde	Lieu dit	contenance	nature
A	574	23	FRENET	0,24	pré
A	574	24	FRENET	0,19	pré
A	903	132	LA ROCHE	0,22	pré
A	903	133	LA ROCHE	2,28	pré
A	302	134	LA ROCHE	0,23	pré
A	304	135	LA ROCHE	0,86	friche
A	903	149	LA ROCHE	0,05	pré
A	903	150	LA ROCHE	0,30	pré
A	903	151	LA ROCHE	1,22	pré
A	903	152	LA ROCHE	0,40	pré
A	903	153 P	LA ROCHE	1,50	friche

Il est proposé de lui louer par bail rural les parcelles ci-dessus devenues disponibles pour une contenance totale de 7,49 ha et un loyer de 285,09 €/an sur la base des tarifs suivants : 33,963 € par hectare de pré et 11,93 € par hectare de friches. **Le Conseil Municipal approuve** le bail rural proposé à signer entre la Commune et M. HYVERT Eric et **autorise** M. le Maire à le signer et à prendre toute mesure nécessaire à son application.

*Décision prise à l'unanimité.*

#### 5 - ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal autorise dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent, donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler et indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire, S. BOCHET.

La Secrétaire de séance, P. RASTELLO.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.